

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Grandes Cultures

Bulletins techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 8 du 07 juin 2004
Rédigé en collaboration avec la Ferme de Loudes et la Chambre d'Agriculture

CEREALES

Ces cultures sont actuellement au stade amande aqueuse début laiteux et toujours légèrement en retard.

Rouille brune: quelques pustules sont visibles sur les F1-F2 de variétés sensibles (type brindur) en conditions non traitées (témoins essais). Il n'y a pas d'explosion de cette maladie qui sera restée exceptionnellement absente jusqu'au stade actuel.

Septoriose: également présente mais reste bloquée sur F3, de façon plus rare sur F2.

Oïdium: c'est finalement la maladie qui aura été la plus présente cette année. Sur parcelles témoins il est encore actif sur F2 voire F1. Les petits épis ont même les barbes atteintes.

Fusarioses: les stades de sensibilité sont dépassés. Les symptômes sur épis sont pour l'instant absents. La plupart des floraisons ont eu lieu sans pluies. Le nivale sur feuilles n'a pas progressé en fréquence et intensité.

Pucerons: malgré une présence importante sur feuilles pendant toute la montaison, leur transfert sur les épis est resté très faible. Surveillez toutefois leur présence jusqu'au stade pâteux.

Il n'y a plus d'intervention à envisager sur les céréales à l'heure actuelle en terme de fongicides.

COLZA

Ces cultures sont en cours de maturité. **L'Oïdium** est resté quasiment absent. En cas de présence sur la partie supérieure des plantes une intervention peut être envisagée jusqu'à 3 semaines avant récolte. Les ravageurs, **pucerons et charançons des siliques** sont également restés très discrets.

POIS

Ces cultures sont en fin floraison, début formation des gousses.
L'**anthracnose** est restée assez discrète. A la faveur de pluies le **botrytis** peut se développer.

Par contre depuis 2-3 ans nous constatons régulièrement la présence d'**oïdium** (si temps chaud et humide) sur les pois après la floraison. Lors de votre dernier traitement prendre en compte cette maladie dans le choix des matières actives.

Pucerons: ils ont été très nombreux dans les boutons floraux. Les parcelles de pois ont été normalement traitées. En cas de présence intervenez immédiatement. Dans les secteurs régulièrement concernés par la **bruche** prendre en compte ce ravageur dans le choix des matières actives.

TOURNESOL

Les stades sont variables en fonction de la phase de semis. Pour ceux réalisés fin avril les plantes sont à 8 feuilles. Pour les autres (semis à partir de la mi mai) le stade est 3-4 feuilles. Les premières projections concernant le **phomopsis** ont été très faibles sans contaminations significatives.

Une intervention limite passage tracteur pourra être envisagée selon les précipitations à venir, pour les variétés sensibles à peu sensibles.
La faiblesse des attaques en 2003 ont limité l'inoculum disponible.



CEREALES: plus d'intervention. surveillez toutefois encore les pucerons



COLZA: surveillez toujours l'oïdium



POIS: prendre en compte l'Oïdium. Attention aux pucerons. Prendre en compte le risque bruches.



TOURNESOL: Phomopsis: contaminations faibles. Attendre le stade limite passage tracteur.



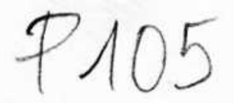
MAIS: se reporter à l'édition spécialisée pour les semences. Pour les autres intervenez sur les ravageurs sésamie pyrale vers le 15-20juin.

Réglementation: Entretien des jachères

DRAF
Service Régional de la protection des Végétaux
ZAC D'ALCO-BP3056
34034 MONTPELLIER CEDEX 01
Tél: 04.67.10.19.50
Fax: 04.67.03.10.21

Rédigé par l'Antenne de Carcassonne
Chemin de la Jasso
Plaine Mayrevielle
11000 CARCASSONNE
Tél: 04.68.71.18.58
Fax: 04.68.47.46.45

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles de Languedoc Roussillon
Directeur gérant: M.LARGUIER
Publication périodique
C.P.P.A.P. N° 531 AD
ISSN N° 0298-6582



MAIS (autre que semences)

Les stades des maïs sont répartis en 2 catégories: 3-4 feuilles pour les semis après la mi-mai et 7-8 feuilles pour ceux de fin avril.

Vers gris: on constate quelques attaques ponctuelles et de faible importance dans tous les secteurs.

Sésamie: les dissections de cannes opérées cette semaine ont montré quelques exuvies indiquant que le vol a bien démarré. Ceci confirme nos prévisions. Les L3 (stade baladeurs) interviendront autour de la mi- juin.

On constate un retard de 15 jours dans ces évolutions. Toutefois la plupart des semis de maïs décalés font que la concordance entre les stades de la culture et la présence du ravageur reste la même.

Pyrale: les dissections ont montré un début de nymphose, ce qui indique un maximum de vol aux alentours du 15-20 juin.

Pucerons: ils sont peu présents sur les cultures. Pour mémoire nous vous rappelons les seuils d'intervention:
de la levée à 4-6 feuilles: une dizaine par plante en moyenne
de 6 à 10 feuilles: une centaine
au delà: nuisibilité négligeable.

Intervenez sur Sésamie Pyrale aux alentours du 15-20 juin.
Les populations de sésamie suite à l'hiver 2001, puis 2002 et 2003 sont relativement faibles (confirmé par les dissections de cannes). Par contre les pyrales n'ont pas été touchées et sont bien présentes. Leur activité sera fonction de l'importance des précipitations enregistrées en juin.
Si vous avez constaté la présence de vers gris préférez une intervention le soir en augmentant le volume de bouillie.

Entretien des jachères

L'arrêté du 26 mars 2004 interdit le broyage et le fauchage des parcelles soumises au gel des terres dans le cadre de la politique agricole commune pendant une période de 40 jours consécutifs compris entre le 1 ^{er} mai et le 15 juillet, période fixée par le préfet de chaque département après consultation des organismes concernés.
Cette mesure ne s'applique pas aux jachères industrielles non alimentaires, aux exploitations en agriculture biologique, aux zones de production de semences, aux zones d'isolement des parcelles de production de semences, aux bandes enherbées sur une largeur maximale de 20 mètres le long des cours d'eau, des canaux, des lacs, des périmètres de protection des captages d'eau potable et des zones d'habitation.
Des dérogations peuvent être accordées par le maire en cas de risque pour la santé publique, d'incendie ou de prolifération d'adventices, ou par le préfet, sur demande d'un agriculteur, en cas de circonstances exceptionnelles d'origine climatique ou parasitaire.

Les herbicides pouvant être utilisés sur ces parcelles en jachère doivent bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché pour l'usage envisagé. Actuellement sont autorisés des produits à base des substances actives suivantes :

- **pour l'implantation et l'entretien des jachères :**
  Pour des graminées fourragères : 2,4 D, 2,4 MCPA, amidosulfuron, asulame, bentazone, bifenox, bromoxynil, clopyralid, dicamba, diflufenicanil, ethofumesate, flamprop isopropyl R, fluroxypyr, ioxynil, mecoprop, metosulam, sulcotrione, thifensulfuron methyl.
  Pour des légumineuses fourragères : 2,4 MCPB, amidosulfuron, asulame, bentazone, carbetamide, cycloxydime, diquat, fluazipop-p-butyl, pyridate, triallate.
  Pour le radis fourrager : chorthal, quizalofop ethyl.

Seuls sont autorisés les herbicides sélectifs des espèces implantées : par exemple, pour une jachère semée avec du ray-grass, les produits doivent bénéficier d'une autorisation pour l'usage "ray-grass – désherbage".

- **pour la limitation de la pousse et de la fructification :** dicamba, glyphosate, metsulfuron methyle, sulfosate, tribenuron methyle.

Seuls peuvent être utilisés les produits autorisés pour les usages "jachère spontanée ou semée - limitation de la pousse et de la fructification".

- **pour la destruction du couvert végétal :** aminotriazole, dicamba, diquat, glufosinate d'ammonium, glyphosate, haloxyfop R, n-phosphonomethylglycine, quizalofop ethyl, sulfosate, thiocyanate d'ammonium, triclopyr.

Seuls peuvent être utilisés les produits autorisés pour les usages "traitements généraux - désherbage en zones cultivées, après récolte ou désherbage en zones cultivées avant mise en culture".

Préconisations :
L'utilisation d'herbicides sur des parcelles en gel des terres ou destinées à l'être doit être la plus réduite possible. Dans la plupart des situations, la présence de mauvaises herbes dans une parcelle en gel ne pose pas de problème particulier, en tout cas, beaucoup moins que dans une parcelle en production. Seuls les risques de gêne importante lors de l'implantation de la parcelle en gel, de développement de mauvaises herbes qui pourraient poser problème dans les parcelles avoisinantes ou les cultures suivantes, d'enrichissement du stock de semences adventices ou de gêne pour l'implantation de la culture suivante, peuvent justifier un désherbage, sachant que le desherbage chimique n'est qu'un des moyens de lutte utilisables et peut se limiter à réduire la fructification des adventices dans la plupart des cas. Une attention particulière doit être portée aux mauvaises herbes posant des problèmes de santé publique ou difficiles à contrôler dans les cultures suivantes, par exemple l'ambroisie, le souchet comestible, la lampourde, le datura ou *Sycios angulatus*